



Ollainville

**DELIBERATION**  
**N° CM 34/074/2024**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 25 juin 2024 -

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
27

Présents et représentés :  
27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 19 juin 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,  
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, M. Nicolas FOUQUE,  
M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,  
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY,  
M. Michel BURILLO, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Ludovic GOURDY,  
M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER,  
Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ qui donne procuration à Mme Véronique MAFFÉO, M. Didier BONNIER qui donne procuration à M. Michel BURILLO, M. Patrick BONNEMYE qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, Mme Sophie Anne PÉAN qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR, M. Nicolas PIOT qui donne procuration à M. Nicolas FOUQUE, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Isabelle BOTIN

### • **Éducation sportive – Intervenant dans les écoles d'Ollainville – Année scolaire 2024/2025**

Monsieur Pierre PAREUX, Conseiller Municipal, propose à l'assemblée de reconduire les animations sportives, pour l'année 2024/2025, pour les élèves ollainvillois.

Un intervenant assure les séances réparties de la manière suivante :

- École élémentaire : 10 heures annuelles par classe
- École maternelle : 11 heures annuelles par classe

Il indique également que :

- L'intervenant sera recruté au grade de conseiller relevant de la catégorie hiérarchique A, appartenant au cadre d'emplois des conseillers territoriaux des APS.
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Considérant** l'avis favorable du Bureau Municipal réuni le 18 juin 2024,

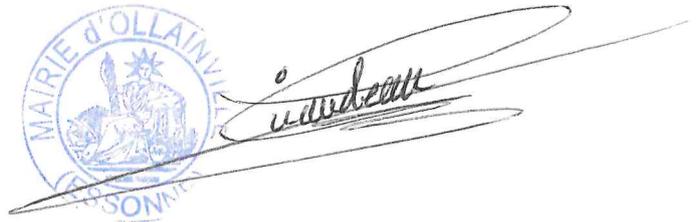
Entendu l'exposé de Monsieur Pierre PAREUX, Conseiller Municipal,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ**

- **Approuve** les propositions décrites ci-dessus.
- **Dit** que la répartition des heures allouées se déroule de la manière suivante pour l'année 2024/2025 :
  - École élémentaire : 10 heures annuelles par classe
  - École maternelle : 11 heures annuelles par classe
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat avec l'intervenant.

*Le 27 juin 2024*

*Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire*



The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE D'OLLAINVILLE' in blue ink. The stamp features a central emblem with a sun and a figure. To the right of the stamp, there is a handwritten signature in black ink that reads 'Girardeau'.